



Le Lycée Français International Jacques Prévert d'Accra recherche

Pour des postes sous contrat AEFE de détachés d'enseignement

Postes de détachés vacants au 1^{er} septembre 2026

1^{er} degré (1)

- Professeur(e) des écoles (1)

2nd degré (2)

- Professeur(e) de sciences physiques Niveau des élèves : collège et lycée
- Professeur(e) de sciences et vie de la terre Niveau des élèves : collège et lycée

Postes de détachés susceptibles d'être vacants 1^{er} septembre 2026

2nd degré (3)

- Professeur(e) de lettres/latin Niveau des élèves : collège et lycée
- Professeur(e) d'histoire et géographie Niveau des élèves : collège et lycée
- Professeur(e) de sciences économiques et sociales Niveau des élèves : lycée

- Être titulaire de la fonction publique à la date de candidature
- Pour les postes d'enseignant, être titulaire d'un corps enseignant
- Détenir une certification dans la discipline du poste sollicité
- Être au terme de son détachement pour les agentes et agents déjà en détachement

Le dossier de candidature doit compter les diplômes, les expériences, les attestations professionnelles, un CV, une lettre de motivation ainsi que le document de candidature de détaché 2026.

Les seuls motifs d'irrecevabilité des candidatures sont les suivants :

- 1) Les dossiers hors délai et/ou incomplets conformément aux pièces demandées. Sont considérés comme incomplets les dossiers qui ne comprennent pas à minima les pièces indiquées sur le modèle de dossier de candidature.
- 2) Une candidature émanant d'un agent ou agente non titulaire de la fonction publique française.
- 3) Pour les postes d'enseignant ou d'enseignante, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1^{er} ou 2nd degré.
- 4) Une candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle est titulaire
- 5) Les personnels non titulaires de leurs corps (stagiaire)
- 6) Les agentes ou agents en cours de détachement relevant de la note de service annuelle du MEN relative aux recrutement et détachement des personnels à l'étranger, ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise à leur administration d'origine, sauf suivi ou rapprochement de conjoint ou conjointe. (Voir cas particuliers précisés en point V-3)

Par e-mail : secretariatproviseur@lfaccra.com

Accra le 20 octobre 2025

La Proviseure
Catherine DAUER